



Châtaigneraie
CANTALIENNE

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DES BUDGETS PRIMITIFS 2021

COMMUNE DE PRUNET

L'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune. Elle est disponible sur le site internet de la commune.

Le Budget Primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2021 tant en fonctionnement qu'en investissement.

Les budgets 2021 ont été votés le 7 avril 2021 par le Conseil Municipal. Ils peuvent être consultés sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouvertures.

BUDGET PRINCIPAL

SECTION DE FONCTIONNEMENT

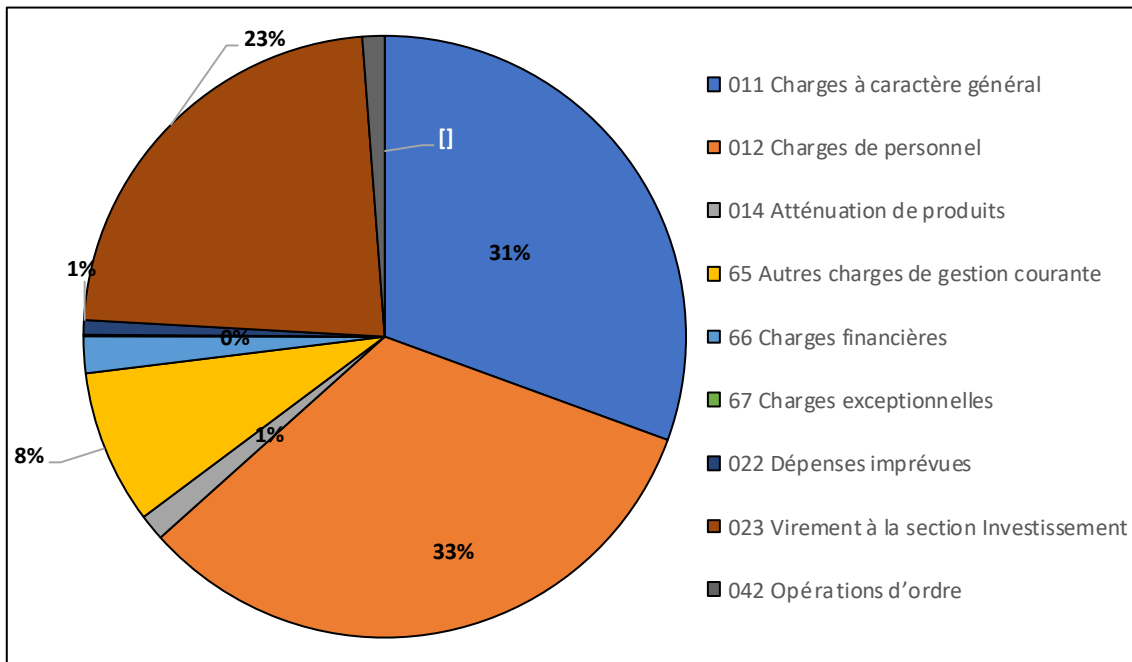
La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Le Budget Primitif étant voté en équilibre, le montant des recettes et des dépenses s'élève à 639 035,26 €.

Dépenses

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel, l'entretien des bâtiments communaux et de la voirie, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts.

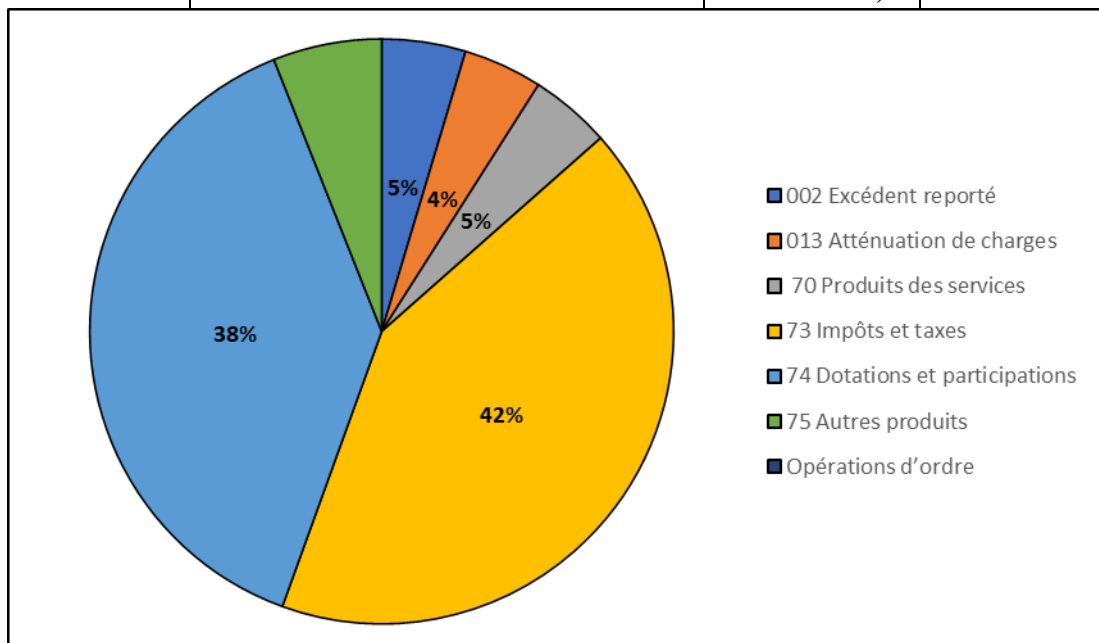
| Chapitre | BP 2021 |
|---------------------------------------|-------------------|
| 011 Charges à caractère général | 195 415,26 |
| 012 Charges de personnel | 209 500,00 |
| 65 Autres charges de gestion courante | 52 910,00 |
| 66 Charges financières | 12 600,00 |
| 67 Charges exceptionnelles | 500,00 |
| 022 Dépenses imprévues | 5 000,00 |
| 014 Atténuations de produits | 9 000,00 |
| 021 Virement à l'investissement | 146 490,00 |
| 042 Opérations d'ordre | 7 620,00 |
| TOTAL | 635 035,26 |



Recettes

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, garderie...), aux impôts locaux, aux revenus des immeubles et aux dotations versées par l'Etat.

| Chapitre | BP 2021 |
|--|-------------------|
| 70 Produits des services | 28 600,00 |
| 73 Impôts et taxes | 268 583,00 |
| 74 Dotations et participations de l'Etat | 245 666,00 |
| 75 Produits de gestion courante | 38 500,00 |
| 76 Produits financiers | 5,00 |
| 77 produits exceptionnels | 0,00 |
| 002 Excédent reporté | 29 681,26 |
| 013 Atténuation de charges | 28 000,00 |
| TOTAL | 639 035,26 |

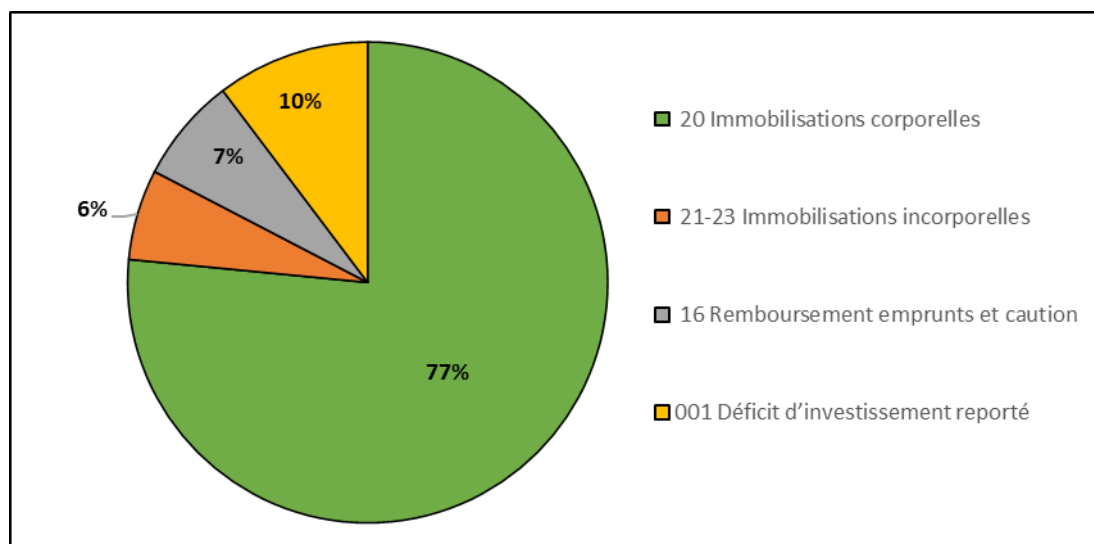


SECTION D'INVESTISSEMENT

Comme pour la section de fonctionnement, le budget est voté en équilibre et, avec les restes à réaliser, le montant des dépenses et des recettes d'investissement s'élève à 960 999,64 €.

Dépenses

| Chapitre | BP 2021 |
|--------------------------------------|-------------------|
| 20 Immobilisations corporelles | 735 440,00 |
| 21-23 Immobilisations incorporelles | 58 583,00 |
| 16 Remboursement emprunts et caution | 67 900,00 |
| 001 Déficit d'investissement reporté | 99 076,64 |
| TOTAL | 960 999,64 |

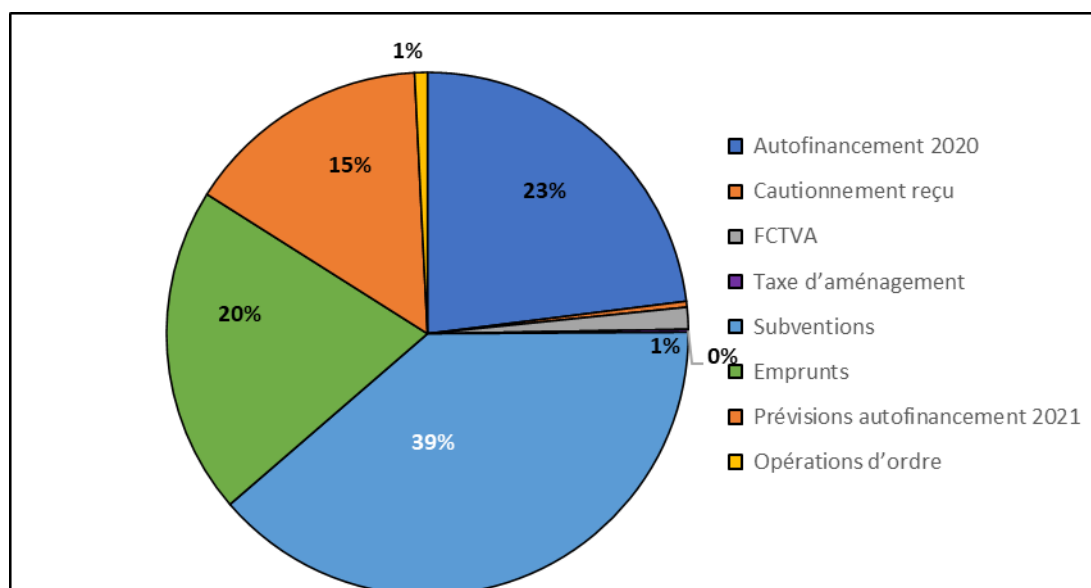


Les principales dépenses d'investissement pour 2021 sont les suivantes :

- Acquisitions diverses (matériel informatique école, mobilier salle polyvalente et acquisitions diverses)
- Travaux de voirie (Pont du Maisonial et aménagement de la traverse de La Croix d'Aubugues)
- Eclairage public
- Chemins ruraux
- Isolation école
- Aménagement d'un local associatif et d'un WC public

Recettes

| Chapitre | BP 2021 |
|---------------------------------|-------------------|
| Autofinancement 2020 | 221 184,64 |
| Cautionnement reçu | 3 500,00 |
| FCTVA | 13 000,00 |
| Taxe d'aménagement | 1 700,00 |
| Subventions | 372 505,00 |
| Emprunts | 195 000,00 |
| Prévisions autofinancement 2021 | 146 490,00 |
| Opérations d'ordre | 7 620,00 |
| TOTAL | 960 999,64 |



Taux d'imposition

La Taxe d'Habitation sur les résidences principales a définitivement été supprimée par l'article 16 de la Loi de Finances pour 2020. Cette réforme est réalisée par étapes, sur une période allant de 2020 à 2023.

L'année 2021 est l'année de mise en œuvre du nouveau schéma de financement des collectivités territoriales. Les communes ne percevront plus de TH, mais en compensation elles percevront le produit de la Taxe Foncière Bâtie du Département.

Les taux d'impositions pour l'année 2021 seront donc de :

Taxe Foncière Bâtie 45,03 %

Taxe Foncière Non Bâtie 110,28 %

BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT

SECTION DE FONCTIONNEMENT

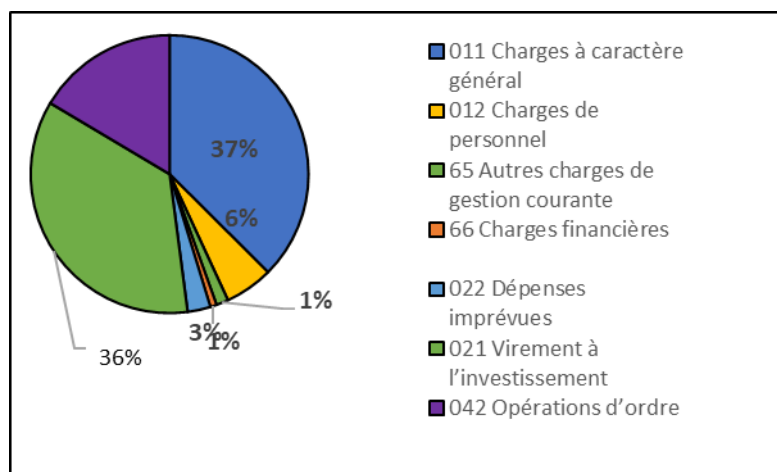
La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services eau et assainissement.

Le Budget Primitif étant voté en équilibre, le montant des recettes et des dépenses s'élève à 187 139,21 €.

Dépenses

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par l'entretien des réseaux, les analyses, les achats de matières premières et de fournitures (eau et électricité), les redevances dues à Adour Garonne, des charges de personnel, et les intérêts des emprunts.

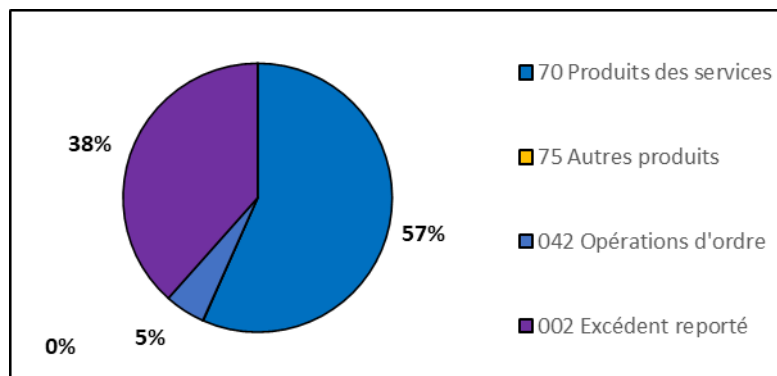
| Chapitre | BP 2021 |
|--|-------------------|
| 011 Charges à caractère général | 70 113,05 |
| 012 Charges de personnel | 10 550,00 |
| 65 Autres charges de gestion courante | 2 630,00 |
| 66 Charges financières | 1 400,00 |
| 022 Dépenses imprévues | 5 000,00 |
| 023 Virement à la section Investissement | 66 651,16 |
| 042 Opérations d'ordre | 30795,00 |
| TOTAL | 187 139,21 |



Recettes

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (vente d'eau, redevances assainissement collectif, pollution et modernisation des réseaux) et de l'excédent reporté.

| Chapitre | BP 2021 |
|-------------------------------|-------------------|
| 002 Excédent reporté | 71 919,21 |
| 70 Produits des services | 106 000,00 |
| 74 Subventions d'exploitation | 0,00 |
| 75 Autres produits | 100,00 |
| 77 produits exceptionnels | 0,00 |
| Opérations d'ordre | 9 120,00 |
| TOTAL | 187 139,21 |



SECTION D'INVESTISSEMENT

Comme pour la section de fonctionnement, le budget est voté en équilibre, le montant des dépenses et des recettes d'investissement s'élève à 172 920,00 €.

Dépenses :

| Chapitre | BP 2021 |
|--------------------------------|-------------------|
| 20 Immobilisations corporelles | 153 00,00 |
| 16 Remboursement emprunts | 10 800,00 |
| Ecritures d'ordre | 9 120,00 |
| TOTAL | 172 920,00 |

Recettes :

| Chapitre | BP 2021 |
|-------------------------------------|-------------------|
| 001 excédent investissement reporté | 24 473,84 |
| Prévisions autofinancement 2021 | 66 651,16 |
| FCTVA | 2 000,00 |
| Subventions | 49 000,00 |
| Opérations d'ordre | 30 795,00 |
| TOTAL | 172 920,00 |

BUDGET LOTISSEMENT

Comme pour les autres budgets, le budget du lotissement est voté en équilibre.
Le montant des dépenses et des recettes en section de fonctionnement s'élève à 58 975,99 €

**Le Maire,
David ERNEST**